

# CCRS MAG

Décembre 2025

n°36



À L'ACTU

**St-Seine-en-Bâche :  
ouverture janvier 2026  
de l'accueil de loisirs**

HABITAT

**Aides au maintien  
à domicile**

GEMAPI

**Prévention des  
inondations**

ENFANCE-JEUNESSE

**Des ateliers au cœur  
des communes**



**Rives de Saône**  
Communauté de Communes

20 JUIN 2025

## L'École de Musique fête la musique au Relais Petite Enfance

À l'occasion de la Fête de la Musique, les professeurs de l'École de Musique Intercommunale ont partagé un moment musical avec les tout-petits du Relais Petite Enfance.

Au programme : contes musicaux, comptines et initiation aux percussions.



09 JUILLET 2025

## Visite du Préfet au Technoport de Pagny

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et de la Côte-d'Or a visité le Technoport de Pagny, plateforme trimodale d'envergure régionale. Cette rencontre a été marquée par la signature du renouvellement de la convention de raccordement ferroviaire entre SNCF Réseau et le Syndicat Mixte du Technoport, en présence du Président de Rives de Saône.

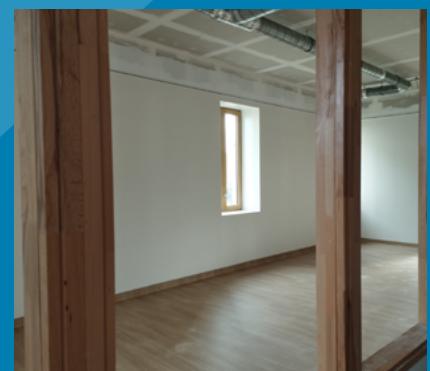
Un engagement fort pour le développement économique et la transition écologique du territoire.

Le Technoport de Pagny est un site d'envergure régionale porté par un syndicat mixte associant la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes Rives de Saône.



## ÉTÉ - AUTOMNE 2025 Accueil périscolaire de St-Seine-en-Bâche

Dernière ligne droite avant ouverture ! À l'intérieur, les aménagements avancent : chauffage au sol, huisseries bois, cloisons et installations techniques déjà en place. À l'extérieur, le parement en pierre affirme le caractère du bâtiment, bientôt prêt à accueillir les enfants dans un cadre à la fois moderne et chaleureux.



# Édito

Incertitude budgétaire, dissensions politiques, confrontations, débats houleux et partisans... Ce sont les mots que vous entendez dans les médias concernant la politique nationale. Ce n'est pas ce que vous lirez ici, dans nos pages. Les élus de proximité que sont chacun de vos délégués communautaires travaillent ensemble dans un but commun : vous faire profiter d'un cadre de vie agréable là où vous avez choisi de résider. Attractivité économique, hospitalité résidentielle et touristique, transition écologique... Voilà ce que vous lirez dans ces pages.

En se parlant, en débattant sans animosité, en échangeant les points de vue et surtout en respectant la parole, les idées et les ambitions de chacun, les élus de Rives de Saône font leur chemin vers l'objectif commun à votre service.

À votre service par la mise en place d'aides à l'achat de récupérateurs d'eau, par le dynamisme de l'école de musique, par les ateliers numériques, et le soutien aux associations sportives, notamment. Et plus largement, l'appui aux politiques publiques portées par des organismes comme Voies Navigables de France qui élargit le périmètre

de gestion des ports sur la Saône pour plus d'efficacité et investit largement chez nous par la création d'un nouveau ponton d'accueil fluvial. Vous trouverez tous les détails ici même, et plus encore.

Bonne lecture.



**Sébastien Delacour**

Président  
de la Communauté de Communes  
Rives de Saône

Rives de Saône distinguée pour son engagement écologique	4
Des aides pour adapter votre logement	5
GEMAPI : protégeons les rivières	6
Déballez votre potentiel recyclage	7
Renforcement de l'attractivité fluviale	8
Soutien aux entreprises	9
L'École de Musique aux côtés de chaque génération	10
Le numérique au cœur des communes	11
Soutien aux associations	12



**David Hiez**  
Conseiller Délégué  
PCAET

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# Rives de Saône récompensé pour son engagement

La Communauté de Communes Rives de Saône a été récompensée par le programme national France Nation Verte, en obtenant une subvention de 264 240 € dans le cadre du Fonds vert PCAET 2025.

Ce dispositif de l'État soutient les territoires dans la mise en œuvre de leur transition écologique et vient soutenir les actions inscrites au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la collectivité. Cette aide majeure permettra de financer plusieurs projets phares contribuant à la sobriété énergétique, à la préservation de l'eau et à la sensibilisation des habitants.

### Des bâtiments publics plus sobres

La part la plus importante de l'enveloppe, soit 181 030 €, sera consacrée à des projets de rénovation énergétique des bâtiments communautaires. D'autres actions sont également soutenues : le suivi des consommations énergétiques des bâtiments les plus gourmands, le remplacement des éclairages du port de Seurre par des lampadaires solaires, ainsi que des études pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur un site communautaire.

### Accompagner les habitants vers la rénovation énergétique

La collectivité poursuit son engagement auprès des particuliers avec deux dispositifs soutenus par le Fonds vert à hauteur de 62 000 € sur la période 2025-2027. L'Aide Réno apporte un soutien financier aux travaux de rénovation énergétique, tandis que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) accompagne les habitants des centres-bourgs dans leurs projets. En parallèle, un nouveau dispositif d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie a été mis en place depuis septembre 2025, grâce à une subvention de 2 400 €.

### Sensibiliser dès le plus jeune âge

La transition écologique se joue aussi à l'école. Grâce à une subvention de 13 010 €, Rives de Saône développe des actions variées pour éveiller la conscience environnementale des plus jeunes : ateliers autour du Savoir Rouler à Vélo, création de forêts pédagogiques, Fresques du Climat, rencontres entre écoles ou encore sorties nature en kayak.

**Découvrez tous les projets soutenus  
par le Fonds Vert  
sur [www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr)**

## SUBVENTIONS HABITAT



**Sébastien Delacour**  
Président en charge  
de l'aménagement du territoire

# Bien chez soi, plus longtemps

## Des aides pour adapter son logement à chaque étape de la vie

Avec l'âge, le logement doit parfois évoluer pour rester sûr et confortable. La Communauté de Communes Rives de Saône accompagne les habitants dans leurs travaux d'adaptation grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

En partenariat avec le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois, les particuliers peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé pour leurs projets : transformation d'une baignoire en douche, installation d'un monte-escalier, aménagement d'un accès extérieur sécurisé, ou encore prévention des risques de chute.

Au-delà du conseil technique, cet accompagnement inclut aussi une aide à la recherche de financements. Les conseillers du Pôle Rénovation vous guident pas à pas pour identifier les subventions adaptées à votre situation et à vos travaux.



SERVICE PUBLIC DE L'HABITAT

Contactez dès à présent  
le 03.80.24.55.60  
ou prenez rendez-vous sur  
[www.polerenovation.org](http://www.polerenovation.org)

## ZOOM SUR LES AUTRES AIDES DISPONIBLES

Adapter, rénover, préserver... Plusieurs dispositifs complètent l'accompagnement proposé par la Communauté de Communes pour encourager les habitants à améliorer durablement leur cadre de vie.

### Aide Réno

Vous souhaitez améliorer les performances énergétiques de votre logement ? Le Pôle Rénovation Conseil vous accompagne gratuitement dans vos démarches et dans le choix des travaux les plus efficaces.

### Plan Façade

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, les habitants de Brazey-en-Plaine, Losne, Saint-Jean-de-Losne et Seurre peuvent obtenir une aide financière pour rénover la façade de leur maison.

### Fondation du Patrimoine

Propriétaire d'un bien ancien ou d'un jardin d'intérêt patrimonial ? Le label de la Fondation du patrimoine peut vous aider à financer sa restauration.

### Dispositif Denormandie

Pour ceux qui souhaitent investir dans l'ancien, ce dispositif national permet, sous conditions, de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.



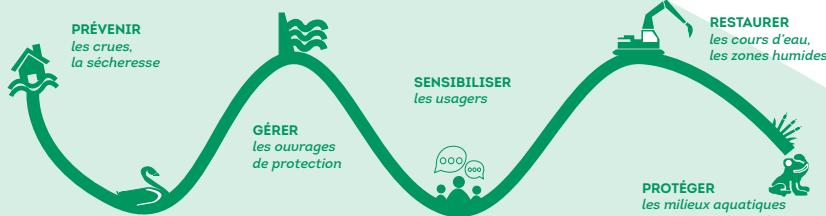
**Tous les détails sur toutes les aides disponibles**  
sur notre site internet : [www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr)  
ou contactez-nous au 03.80.20.48.54



**Jocelyne Beaunée**  
Vice-Présidente en charge  
du cycle de l'eau

# GEMAPI : protéger nos rivières & prévenir les inondations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence obligatoire des Établissement Public de Coopération Intercommunale. À ce titre, la Communauté de Communes peut entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence sur les cours d'eau. Elle a fait le choix de s'appuyer sur les syndicats de rivière existants sur son territoire pour exercer la Gestion des Milieux Aquatiques.



## TROUHANS : la digue passe en mode prévention

Après les inondations d'avril 2024, Rives de Saône a engagé une étude pour évaluer, protéger et entretenir les digues de la basse vallée de l'Ouche, garantes de la sécurité des habitants.

Sur la basse vallée de l'Ouche, plusieurs ouvrages anciens, appelés "digues", ponctuent le paysage. De tailles variables (de 50 cm à 2 m) et d'origines diverses (merlons de curage ou véritables digues de protection), ces structures jouent parfois un rôle essentiel face aux crues. Cependant, elles peuvent aussi représenter un risque en cas de rupture, comme l'a rappelé la crue du 1<sup>er</sup> avril 2024 à Trouhans, qui a provoqué la formation d'une brèche et l'inondation de 25 habitations.

À la suite de cet événement, la Communauté de Communes a engagé une étude afin de déterminer si les merlons situés le long de l'Ouche devaient être reconnus comme des digues de protection des personnes.

Les premiers résultats, rendus en mai 2025, ont mis en évidence qu'un linéaire de 2 km assure effec-

tivement une fonction de protection pour les habitations de Trouhans. La collectivité en assurera donc la gestion, afin de prévenir toute dégradation.

Une deuxième phase est actuellement en cours : elle vise à définir jusqu'à quel niveau de crue ces digues peuvent protéger les habitants, les dispositifs de surveillance

## Assainissement non collectif : encourager la mise en conformité

Afin d'agir concrètement en faveur de la préservation de la ressource en eau, la Communauté de Communes a décidé d'instaurer des pénalités financières pour les travaux de remise aux normes non effectués sous 1 an à la suite de l'achat d'un bâtiment, à raison de 360 € au bout d'un an de retard et 720 € au bout de 2 ans.

Pour rappel, avant de réaliser des travaux de mise en conformité de votre ANC, vous devrez préalablement faire une demande d'autorisation en renseignant un dossier de conception.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet [www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr), rubrique "Environnement Déchets & Eau" > "Assainissement collectif et non collectif".

à mettre en place et les travaux d'entretien ou de réhabilitation à prévoir.

À l'issue de cette étude, une autorisation administrative sera sollicitée auprès du Préfet pour permettre à la collectivité d'assurer durablement la gestion et la maintenance de ces ouvrages de protection.



**Sébastien Belorgey**  
Vice-Président en charge de  
l'environnement et du cadre de vie

# Le tri, c'est simple : déballez votre potentiel de recyclage !

Entre bonne volonté et petits ratés, le tri sélectif réserve parfois quelques mauvaises surprises. Les équipes du service Tri et Valorisation des déchets constatent des erreurs qui empêchent le bon recyclage des déchets. Voici quelques règles simples à appliquer au quotidien pour que vos emballages retrouvent une seconde vie.

Le tri bien fait, c'est la garantie d'une matière première de qualité pour la fabrication de nouveaux produits.

## LES BONNES ET MAUVAISES PRATIQUES

### ✗ L'ERREUR À ÉVITER



#### Erreur n°1 : Le Sac Piège !

Mettre le tri (emballages, papiers) dans un sac (même un sac transparent) avant de le jeter dans le bac jaune



#### Erreur n°2 : Les Poupées Russes !

Imbriquer ou emboîter des emballages les uns dans les autres (ex : une canette dans un carton de céréales).

### ✓ LE BON GESTE À ADOPTER

#### Le tri, c'est en VRAC !

Jetez vos emballages et papiers directement dans le bac jaune, sans utiliser de sac.  
(Le sac est vu comme un déchet par les machines de tri !)

#### Un emballage, une place !

Séparez bien tous vos emballages (même les petits) avant de les déposer en vrac dans le bac.  
(Les machines de tri ne reconnaissent que l'emballage extérieur et le reste est perdu !)



### LE SAVIEZ-VOUS ?

En adoptant le tri en vrac et non imbriqué, vous réduisez les "refus de tri" et contribuez directement à l'économie locale et à la protection de l'environnement !





**Marie-Line Duparc**  
Conseillère  
déléguée au Fluvial

# Un ponton grande plaisance à Saint-Jean-de-Losne

Une opportunité pour renforcer l'attractivité fluviale du territoire



À Saint-Jean-de-Losne, capitale fluviale reconnue internationalement, un nouveau projet vient renforcer la vocation touristique et économique du territoire Rives de Saône. Cet équipement vient répondre au manque d'emplacements adaptés pour les bateaux de plus de 20 mètres, dont la présence est en forte augmentation sur la Saône. Le projet, approuvé à l'unanimité par les élus communautaires, est porté et financé par Voies Navigables de France (VNF) avec un investissement de 835 000 € hors études. Il bénéficie du soutien du Plan Rhône-Saône - FNADT / Préfecture Auvergne -Rhône-Alpes (20 %) et de la Région Bourgogne-Franche-Comté (23 %), tandis que la Communauté de Communes prendra en charge le raccordement des réseaux pour un montant de 16 000 € TTC.

D'une longueur de 96 mètres, le ponton flottant offrira trois à cinq emplacements, un accès sécurisé par passerelle mobile, ainsi que deux bornes d'eau et d'électricité. Ce nouvel aménagement s'inscrit dans le schéma directeur des équipements fluviaux et services fluviaux de la Saône, piloté par VNF, qui identifie Saint-Jean-de-Losne comme un maillon essentiel du réseau de la grande plaisance.

*"Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique de la Charte Fluviale de Territoire, qui vise à valoriser les atouts et à faire de Rives de Saône une destination incontournable du tourisme fluvial."*



Pour la Communauté de Communes, le projet représente un investissement mesuré (24 400 € de frais annuel comprenant le coût de fonctionnement et la maintenance annuels) au regard des bénéfices attendus : renforcer l'attractivité fluviale, diversifier l'offre d'accueil et consolider la notoriété du territoire auprès d'une clientèle nationale et internationale.

La Communauté de Communes Rives de Saône, déjà gestionnaire des haltes fluviales de Seurre et de Saint-Jean-de-Losne, se verra confier la gestion du ponton. Son expertise en matière d'accueil nautique et touristique sera un atout précieux pour assurer un service de qualité et accompagner cette nouvelle mission.



**Alain Becquet**  
Vice-Président  
en charge de l'économie

## NOUVELLE ÉTAPE POUR LE SYNDICAT MIXTE DU TECHNOPORT DE PAGNY



Dans le cadre du Schéma régional de développement des ports de fret de la Saône, Voies Navigables de France a proposé d'élargir le périmètre de sa future concession unique sur les ports de Chalon-sur-Saône et Mâcon, pour y intégrer celui de Pagny, afin de constituer un seul contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2027, plus attractif pour les potentiels soumissionnaires.

En perspective de cette nouvelle dynamique, le Syndicat mixte modifie ses statuts pour retirer

la gestion du port de Pagny à compter de 2027 et, se recentrer sur le développement du foncier économique fort de sa multimodalité, stratégique sur l'axe Méditerranée - Rhône - Saône.

Rives de Saône, membre aux côtés de la Région du Syndicat mixte, a également approuvé cette évolution, avec un rééquilibrage de sa contribution, à pleinement 20 % à compter de 2027.

## Soutien aux entreprises dans leurs projets d'investissement immobilier

En fonction de certains critères, la Communauté de Communes peut accompagner financièrement la création ou le développement d'entreprises sur l'une des 38 Communes du territoire. Le règlement des aides économiques dans sa version 5 a été adopté le 20 septembre 2023 et reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

### Pour quels projets ?

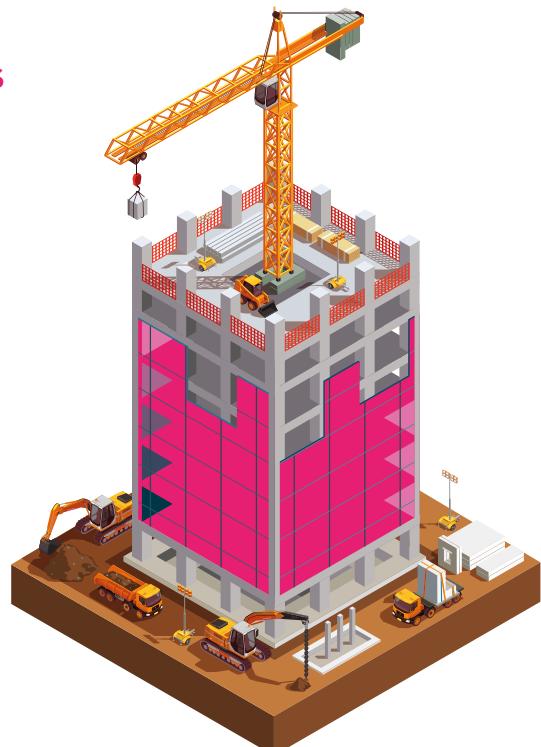
Rives de Saône subventionne la construction, la rénovation ou l'agrandissement de bâtiments industriels, artisanaux, tertiaires ou d'hébergements touristiques.

### Quel montant de subvention ?

L'aide s'élève à 10 % du montant HT des dépenses éligibles, avec un plafond de 5 000 € ou 10 000 €, fonction du montant de l'opération inférieur ou supérieur à 500 000 € HT sous réserve des crédits disponibles.

**Toutes les modalités sur  
[www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr)**

Rubrique "Attractivité du territoire" > "Aides aux entreprises"





**Laurence Brébant**  
Vice-Présidente en charge  
du tourisme et de la culture

## Éveil musical

### des petits concerts pour éveiller de grandes curiosités

Pour faire découvrir la richesse des instruments aux plus jeunes, l'École de Musique Intercommunale propose une série de petits concerts spécialement pensés pour les enfants de 4 à 6 ans et leurs familles. Les plus petits sont également les bienvenus : l'idée est d'offrir un moment de découverte simple, chaleureux et adapté à tous.

Animées par les professeurs de l'école, ces séances ont pour ambition de :

- faire entendre une grande variété de sonorités,
- permettre d'observer les musiciens en action,
- stimuler la curiosité et peut-être, faire naître l'envie d'apprendre un instrument.

À l'issue de chaque rendez-vous, une séance d'essai sera proposée aux enfants pour manipuler et tester les instruments présentés. Une priorité sera donnée aux enfants de 5 à 6 ans, afin qu'ils puissent profiter pleinement de cette première prise de contact.

Ces moments musicaux sont en accès libre et ouverts à toutes les familles du territoire.

Une belle occasion de partager une parenthèse sonore et de découvrir de nouveaux univers.



#### DATES ET HORAIRES DES CONCERTS

**Samedi 13 décembre 2025**  
de 9h30 à 11h00

2<sup>e</sup> étage du Château Magnin,  
Brazeuil-en-Plaine,

**Samedi 31 janvier 2026**

de 9h30 à 11h00

Salle d'Harmonie des Ursulines,  
Seurre

**Samedi 23 mai 2026**

de 9h30 à 11h00

2<sup>e</sup> étage du Château Magnin,  
Brazeuil-en-Plaine

## Ateliers France Alzheimer

### la musique pour créer du lien...

Grâce à une subvention de 2 400 € du Département de la Côte-d'Or dans le cadre du dispositif Culture innovante, l'École de Musique Intercommunale propose désormais des ateliers spécialement conçus pour les personnes atteintes de troubles cognitifs, à tous les stades de la maladie.

Une fois par mois, quatre professeurs se déplacent pour animer une séance d'une heure, aux côtés d'une animatrice en gérontologie.

Ces ateliers ont un double objectif :

- apporter un moment de bien-être et de stimulation aux personnes malades
- offrir quelques heures de répit aux aidants, le temps que leurs proches participent à l'activité.

La musique ancienne tient une place centrale : danse, mini-concerts, découverte d'instruments par le toucher... Chaque séance devient un moment de pause, où le geste, le son et la mémoire se rencontrent sans pression.



**Corinne Sirugue**  
Vice-Présidente, en charge des Politiques éducatives de l'enfance-jeunesse et des familles

## LE NUMÉRIQUE S'INVITE AU CŒUR DES COMMUNES !

**Pour faciliter les démarches des familles et accompagner les usages du portail familles, Rives de Saône déploie des ateliers numériques jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026.**

### Des permanences au plus près des parents

Pour simplifier l'accès au portail familles et accompagner les démarches administratives, Rives de Saône propose désormais des permanences numériques au cœur des accueils de loisirs. L'objectif est de rendre le numérique plus simple et plus accessible.

Ces permanences s'inscrivent dans la Convention Territoriale Globale 2025–2029, qui encourage le développement de services de proximité. Le diagnostic du territoire l'a montré : les outils numériques doivent être renforcés, mais ils doivent surtout rester accompagnés.

#### Permanences chaque mercredi de 17h à 18h :

- Pouilly-sur-Saône – Accueil de loisirs : du 7 janvier au 29 avril 2026
- Pagny-le-Château – Accueil de loisirs : du 6 mai au 24 juin 2026

Chaque structure dispose d'un espace numérique dédié : tablettes, ordinateurs portables connectés au portail familles, supports visuels... De quoi accompagner chaque parent pas à pas.

#### Ce dispositif s'appuie sur :

- un référent administratif numérique
- de nouveaux équipements adaptés
- l'expertise de la Ligue de l'enseignement 21, partenaire depuis 2023

Avec le soutien de la CAF et de la MSA, Rives de Saône confirme sa volonté d'offrir un numérique accessible à toutes les familles. Et parce que le numérique se découvre aussi dès le jeune âge, des ateliers sont également spécialement pensés pour les enfants.

### Le numérique ? Un jeu d'enfant !

Pour permettre aux jeunes de mieux comprendre le numérique et ses enjeux, Rives de Saône ouvre des ateliers destinés aux enfants de 9 à 11 ans, inscrits aux activités périscolaires du mercredi à Pouilly-sur-Saône (2<sup>ème</sup> trimestre 2026) et Pagny-le-Château (3<sup>ème</sup> trimestre 2026).

Animés par un intervenant spécialisé de la Ligue de l'enseignement 21, ces ateliers visent à :

- comprendre l'usage d'un ordinateur et les bases de la bureautique,
- découvrir internet et apprendre à en reconnaître les risques,
- se familiariser avec les outils du quotidien : souris, clavier, tableur, traitement de texte, diaporama, messagerie, visioconférence, réseaux sociaux...



Ces ateliers offrent un cadre sécurisé et progressif pour aider les enfants à devenir acteurs de leurs usages numériques.



### FESTI'MÔMES

la fête de l'enfance en Rives de Saône

**Samedi 30 mai 2026**

10h30 - 17h30

Musée de plein air

Etang Rouge - Seurre



**Martine Déchaud**  
Vice Présidente en charge  
du monde associatif et sportif

## OLYMPIADES POUR TOUS

# Une journée pour tester et adhérer

Organisées le 5 juillet 2025 par les associations sportives, en partenariat avec la Communauté de Communes Rives de Saône, les "Olympiades pour tous" ont une nouvelle fois réuni associations, familles et curieux autour d'un même objectif : découvrir l'offre sportive du territoire !

### Une édition sous le signe de la convivialité

Malgré une fréquentation plus calme en fin de journée, l'ambiance est restée au rendez-vous. Près d'une centaine de participants ont profité des démonstrations et initiations proposées par les clubs locaux, dans une atmosphère chaleureuse et dynamique.

Grande nouveauté cette année : un jeu de piste sportif a permis aux enfants de découvrir les disciplines présentes tout en s'amusant. Énigmes, indices et mot mystère ont rythmé l'après-midi, avant une remise de récompenses à tous les participants.

**"Les Olympiades pour tous confirment la richesse du tissu associatif local et la volonté partagée de promouvoir le sport pour tous, à tout âge."**

### Rives de Saône soutient le tissu associatif

Depuis 2009, la Communauté de Communes Rives de Saône s'engage auprès des associations locales, culturelle et sportive du territoire. Pour l'exercice 2025, 108 600 € ont été consacrés au soutien du tissu associatif, soit une légère hausse par rapport à 2024. En parallèle, un nouveau règlement d'attribution a été adopté.

Objectif : harmoniser les critères, garantir une meilleure transparence et s'assurer que chaque aide financière réponde réellement aux besoins du territoire. Ce cadre rénové précise notamment les conditions d'éligibilité (ancienneté, impact local, nature des activités) et distingue clairement les subventions de fonctionnement des aides exceptionnelles liées à un événement ou un projet spécifique. Au total,

63 demandes ont abouti favorablement, preuve de la vitalité associative des communes membres. Sport, culture, solidarité, loisirs... toutes les composantes de la vie locale ont été représentées.

À noter également : les 12 associations participantes aux "Olympiades pour tous" du 5 juillet dernier ont reçu une enveloppe complémentaire pour saluer leur

implication dans ce moment fort de convivialité et de partage. Rives de Saône confirme ainsi sa volonté de soutenir celles et ceux qui animent le quotidien de nos villages et font rayonner le territoire tout au long de l'année.



## Rives de Saône

Communauté de Communes

15 bis Grande rue du Faubourg St-Michel  
BP 67 – 21250 Seurre Cedex  
Tél. 03 80 20 48 54  
[www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr)  
Mail : [secretariat@rivesdesaone.fr](mailto:secretariat@rivesdesaone.fr)

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Directeur de publication : Sébastien Delacour  
Mise en page : Service Communication  
Impression : Fuglane  
Imprimé selon les normes Imprim'Vert  
sur un papier fabriqué à partir de bois  
issu de forêts gérées durablement.  
Photos : © Communauté de Communes, Office de  
Tourisme, Freepik.  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2025 - ISSN : 1958-508X

